

ARRÊTÉ PERMANENT N°44/2026

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DÉDIÉ AU PROJET PARTICIPATIF « L'ESPACE DES RUELLES »

Le Maire de la commune d'Épernon,

Vu l'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création de comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune,

Considérant la volonté de la nouvelle mandature de mettre en œuvre une municipalité participative à Épernon, associant habitants, associations, services municipaux et élus dans une démarche démocratique favorisant les initiatives citoyennes,

Considérant que parmi les nouveautés progressivement mises en œuvre figurent l'installation d'un conseil municipal des jeunes et d'un conseil consultatif des seniors (automne 2026), un appel à projets dans le cadre du budget participatif (2027), le droit d'interpellation citoyenne permettant d'interroger le conseil municipal (automne 2026),

Considérant que les élus sparnoniens souhaitent développer des groupes de travail autour de projets touchant directement à la vie quotidienne des Sparnoniennes et des Sparnoniens dit projet participatif « l'espace des Ruelles »,

Considérant qu'une réunion publique s'est tenue le 20 mai 2026 et qu'une première réunion du groupe de travail, appelé à devenir ce comité consultatif, a eu lieu le 17 juin 2026,

Considérant la délibération n°2026/62 du conseil municipal du 22 juin 2026 approuvant la création du comité consultatif dédié au projet participatif « l'espace des Ruelles », approuvant la composition dudit comité et autorisant le maire à prendre l'arrêté de nomination des membres de ce comité.



ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les personnes désignées ci-après sont nommées membres du comité consultatif dédié au projet participatif « l'espace des Ruelles », composé comme suit :

Habitants (4)	Mireille Bernard - Marine Brunet - Christian Dif - Audrey Richard
Représentants d'association (4)	Françoise Boudt (AME) - David Gilson et Johanna Chaumont (Épernon Explorations) - Alex Martin (Tiers- lieu Les Souâtons)
Élus référents (2)	Jérémy Maire – Hélène Caillé-Cayzac

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 4 : Sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché :

- Monsieur le Maire
- Monsieur le Directeur Général des Services

Date de publication en ligne : **30 JUL. 2026**
Auteur : Julie Kleinpoort – Adjointe au maire

Fait à Épernon, le 24 juillet 2026

Par délégation du maire
Julie Kleinpoort
Adjointe au maire